



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



DELIBERATION N° 251209_007

**OBJET : FINANCES : MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – LOT N°3
« OSSATURE ET PLANCHER BOIS – BARDAGE ZINC – TRAITEMENT DE CHARPENTE –
COUVERTURES TUILES – ETANCHEITE – ZINGUERIE » - AVENANT N°3**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY – Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de travaux de réhabilitation de la mairie,

Vu la délibération n°240514_002 du 14 mai 2024 approuvant l'attribution du marché public de travaux de réhabilitation de la mairie et notamment le lot n°3 – « Ossature et plancher bois – Bardage zinc – Traitement de charpente – Couvertures tuiles – Etanchéité – Zinguerie » à l'entreprise LIGNATEC.

Les travaux confiés au groupement LIGNATEC et GB BOIS 42 dans le cadre de la réhabilitation de la mairie arrivant à leur terme et afin de procéder à la réception définitive des ouvrages, il convient d'arrêter le coût final des prestations, compte tenu des ajustements intervenus en cours de chantier.

Certaines adaptations ont été apportées au projet initial. Une analyse approfondie a permis d'identifier des prestations initialement prévues dont la réalisation s'est avérée non déterminante pour la bonne exécution du projet.

Les articles concernés par ces ajustements font l'objet des modifications détaillées ci-après :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
20.06	Création d'un chevêtre en sapin pectiné traité dans le chevronnage bois existant avec chevrons d'enchevêtrures, découpes et évacuation dans une décharge appropriée des chevron dans l'emprise du chevêtre y compris pertes, chutes, coupes, assemblages, fixations et toutes sujétions de mise en œuvre. Sapin pectiné certifié BTMC TM AURA obligatoirement (certificat à fournir dans l'offre) . Dimensions: pour Ø 200 mm - Pour rejet VMC suivant demande du BET Fluides	U	-1	90,00	-90,00
20.12	Prestation complémentaire sur article 20.07 ci-dessus pour calage des tuiles au droit de la gouttière nantaise y compris fourniture et pose d'une chanlatte en sapin pectiné traité, tranchis biais des tuiles et toutes sujétions de mise en œuvre. - Toiture sur R+1 Rive Nord	U	-10	7,50	-75,00
20.16	Confection d'abergements en zinc, d'épaisseur appropriée, en relevés contre des conduits en sorties sur toitures tuiles faiblement galbées à relief y compris fonçure en sapin traité autour de la sortie, platine basse avec manchon soudé, perte, chutes, coupes, découpes, façonnages, plis, soudures, façon d'angles, tranchis de tuiles, couvre-tuiles si nécessaire, solin alu +joint silicone ou collerette de serrage, fixations et toutes sujétions de mise en œuvre. Prestations à réaliser en accord avec l'Architecte . Dimensions: Ø 200 mm - Pour rejet VMC suivant demande du BET Fluides	U	-4	350,00	-1 400,00
20.17	Mur pignon, fourniture et pose d'une couverture réalisée en aluminium laquée d'épaisseur appropriée, pliée et profilée y compris pertes, chutes, coupes, façonnage, plis, ourlets, assemblages, soudures, fixations, joints d'étanchéité et toutes sujétions de mise en œuvre. Prestations à réaliser en accord avec l'Architecte . Développement: ~ 0,70 m - Façade Est R+1 Au droit de l'appentis démolit	U	-4,5	135,00	-607,50
TOTAL					-2 172,50

La moins-value des travaux s'élève à - 2 172,50 € HT et concerne le mandataire GB BOIS.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial ;

Considérant qu'une analyse approfondie a permis d'identifier des prestations initialement prévues dont la réalisation s'est avérée non déterminante pour la bonne exécution du projet et entraîne une moins-value d'un montant de 2 172,50 € HT ;

Considérant que toutes les autres clauses et conditions du marché initial, qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, demeurent applicables ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation de la mairie – lot n°3 « Ossature et plancher bois – Bardage zinc – Traitement de charpente – Couvertures tuiles – Etanchéité - Zinguerie » pour un montant de - 2 172,50 € HT ;

- **DIT** que le lot n°3 est porté à 307 408,48 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

A blue ink handwritten signature, appearing to read 'Mounier', is written in a cursive style.